



Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Neuvième session
Addis-Abeba, 30 octobre – 1^{er} novembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Programme statistique de la Commission économique pour l'Afrique :
questions statutaires

État d'avancement de la série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique

I. Introduction

1. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 considère que les recensements constituent l'une des principales sources de données nécessaires à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des mesures et programmes visant un développement social et économique inclusif et un environnement durable. Les recensements de la population et des logements sont une source importante de données ventilées, indispensables à la mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans de développement nationaux, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

2. Lors de sa septième session (Addis-Abeba, octobre 2020), la Commission africaine de statistique a recommandé la transition vers les systèmes numériques et l'utilisation de meilleures méthodes et de technologies nouvelles pour accroître la fiabilité des produits de recensement et des autres statistiques. Conformément à cette recommandation, de nombreux États africains ont adopté des innovations technologiques lors de la série de recensements de la population et des logements de 2020, tout particulièrement en ce qui concerne la cartographie, le dénombrement et la diffusion des résultats du recensement. Plus précisément, ces États ont utilisé des appareils mobiles pour le dénombrement et la transmission des données, des tableaux de bord pour contrôler la couverture et la qualité du dénombrement, des boîtes à outils comme instruments de gestion de l'ensemble des opérations, et un système de suivi automatisé en ligne permettant aux services d'assistance de détecter les problèmes sur le terrain et de charger une équipe de les résoudre.

3. Lors de sa huitième session (Addis-Abeba, octobre 2022), la Commission africaine de statistique a salué le fait qu'un nombre croissant d'États avaient adopté ces approches innovantes lors de la série de recensements de 2020. Elle a appelé les membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à poursuivre la communication de leurs expériences tirées de la série de recensements de 2020, ainsi que leur collaboration avec la CEA et d'autres partenaires à la création d'un savoir collectif qui servira de ressource au cours de la série de 2030. En outre, elle a

* E/ECA/STATCOM/9/2024/1/Rev.1.



demandé à la CEA, au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et à d'autres partenaires de développement de persévérer dans l'appui qu'ils apportent aux pays pour la mise en œuvre de la série de recensements de 2020 et la préparation de celle de 2030.

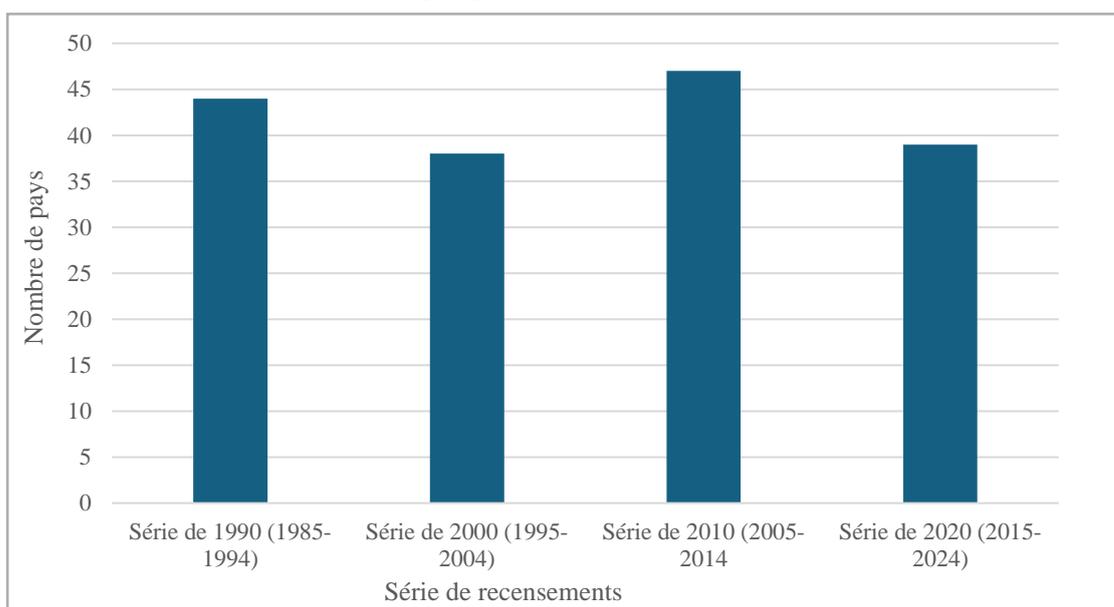
II. Bilan actualisé de la série de recensements de 2020

4. Au début de l'actuelle décennie de recensements, les États africains se sont engagés à réaliser au moins un recensement lors de la série de recensements de 2020, conformément à la résolution 2015/10 du Conseil économique et social relative au Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020. Ils se sont également engagés à abandonner graduellement les systèmes manuels pour adopter des systèmes numériques, ce qui permettra d'améliorer la fiabilité des statistiques et la rapidité avec laquelle elles sont rendues disponibles, contribuant ainsi à atténuer les effets délétères de situations d'urgence telles que les conflits et les pandémies.

5. La série de 2020 s'est déroulée dans un contexte mondial en pleine mutation, lors duquel les pays du monde entier ont pris de nombreux nouveaux engagements à la portée mondiale, tels que le Programme 2030 et l'Agenda 2063. C'est ainsi que l'année 2024 marque la fin de la série de 2020, à six ans de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable.

6. Au début de cette série, il était prévu que 50 États africains réalisent au moins un recensement de la population et des logements au cours de la période 2015-2024. Or, comme le montre la figure I, seuls 39 d'entre eux sont parvenus à effectuer leur recensement à la fin de cette période, soit 8 États de moins (-17 %) que lors de la série précédente.

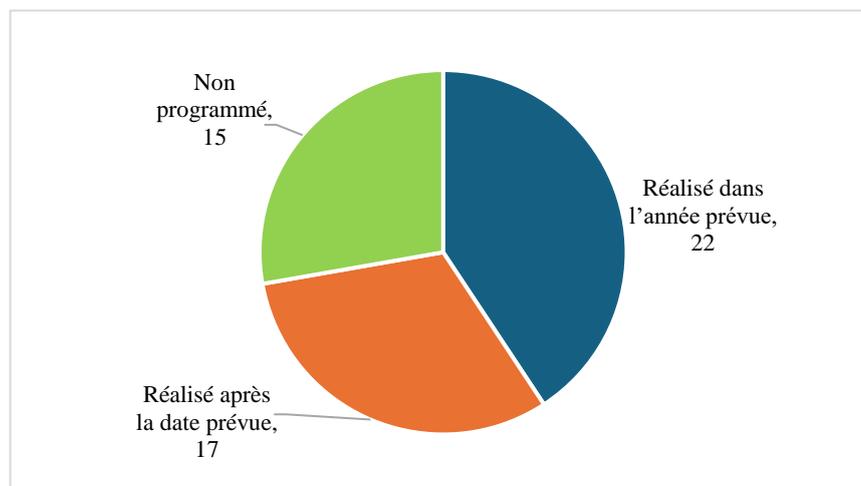
Figure I
Recensements réalisés en Afrique, par série



Source : Informations administratives compilées par la CEA, août 2024.

7. Comme le montre la figure II, à la fin de la série de 2020, 22 États auront effectué leur recensement de la population et des logements dans l'année prévue, tandis que 17 auront été contraints de reporter leur recensement pour diverses raisons (élections présidentielles, manque de financement, problèmes de sécurité, confinements dus à la pandémie de COVID-19, etc.).

Figure II
Nombre de pays où le recensement a été réalisé avec succès au cours de l'année prévue



Source : Informations administratives compilées par la CEA, août 2024.

8. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la flambée épidémique de COVID-19 était une pandémie. Celle-ci a eu des conséquences extrêmement négatives sur les systèmes statistiques en général et sur la mise en œuvre de la série de recensements de 2020 en Afrique en particulier. Plusieurs des recensements prévus pour les années 2020, 2021 et 2022 ont dû être reportés (soit dix, six et deux recensements, respectivement). Par suite de ces reports, 15 États n'ont finalement pas reprogrammé leur recensement. Le tableau en annexe présente les années au cours desquelles les recensements de la série de 2020 avaient été programmés dans les pays africains, ainsi que les années au cours desquelles ils ont été effectivement réalisés.

9. En conséquence, 15 États n'effectueront pas de recensement lors de la série de 2020.

III. Appui fourni par la Commission économique pour l'Afrique

10. Pour la série de recensements de 2020, les États africains ont bénéficié de l'aide de la CEA, du FNUAP et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (par l'intermédiaire de son *Office for National Statistics*). La CEA a aidé plusieurs pays à accomplir diverses tâches, notamment : la fourniture de tablettes, l'utilisation d'un tableau de bord de suivi du recensement et d'un outil d'assistance au recensement, la reconfiguration des tablettes après la collecte des données, la fourniture d'une assistance technique sous forme d'évaluation de l'état de préparation, et l'examen des plans de recensement et des questionnaires.

A. Renforcement des capacités

1. Analyse des données de recensement pour le suivi des objectifs de développement durable

11. La CEA, le FNUAP et le Royaume-Uni ont organisé des ateliers de renforcement des capacités pour former les bureaux nationaux de statistique à l'analyse et à l'utilisation des données géolocalisées collectées dans le cadre de la série de recensements de 2020 afin de suivre les progrès accomplis dans la

réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre des plans de développement nationaux. Ces ateliers se sont tenus en juin 2023 à Nairobi. Ils ont bénéficié d'importantes contributions de la part des États qui avaient créé une base de données finale des recensements géoréférencés récemment effectués. Des représentants de l'Afrique du Sud, du Botswana, de l'Eswatini, du Ghana, du Kenya, du Libéria, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, des Seychelles, de la Sierra Leone, de la Zambie et du Zimbabwe ont participé à l'atelier anglophone, tandis que l'atelier francophone a pu compter sur la participation de représentants du Burkina Faso, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Togo. Les objectifs spécifiques de cette formation étaient les suivants :

- a) Dispenser une formation sur l'analyse des données de recensement géolocalisées et sur leur application aux variations spatiales dans les indicateurs des objectifs de développement durable et dans les domaines thématiques des recensements ;
- b) Présenter des méthodes logicielles permettant d'évaluer les données de recensement géoréférencées, de les diffuser en vue d'une utilisation et d'une accessibilité plus larges, et d'améliorer leur prise en compte dans la prise de décisions ;
- c) Dispenser une formation pratique à la cartographie géospatiale et à l'analyse des données de recensement géolocalisées (dont l'utilisation d'ArcGIS Desktop) ;
- d) Renforcer les capacités en matière de cartographie et d'analyse des données de recensement géolocalisées et d'intégration de celles-ci dans d'autres données pour une analyse granulaire ;
- e) Améliorer la compréhension des données spatiales et des systèmes de référence de coordonnées, ainsi que de leur intérêt pour l'analyse des données de recensement géolocalisées.

2. Diffusion et utilisation des données du recensement

12. Un atelier de quatre jours sur la modernisation des pratiques statistiques en Afrique été organisé par la CEA, le Royaume-Uni, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'autres partenaires. Cet atelier de formation, qui s'est tenue à Nairobi en septembre 2023, avait pour principal objet une boîte à outils pour la diffusion des résultats du recensement. Les participants comprenaient des statisticiens et des experts en technologies de l'information et de la communication (TIC) provenant des bureaux nationaux de statistique du Botswana, du Ghana, du Kenya, de Maurice, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, des Seychelles, de la Zambie et du Zimbabwe (tous ces pays ayant récemment réalisé un recensement). Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- a) Se familiariser avec la boîte à outils pour la diffusion des résultats des recensements élaborée par le Centre africain pour la statistique, ainsi qu'avec ses fonctionnalités, pour encourager son adaptation et son utilisation au niveau national ;
- b) Démontrer l'importance d'une communication plus systématique des principaux résultats d'un recensement ;
- c) Mettre en lumière les concepts de base des statistiques liées au genre, et expliquer l'importance de la prise en compte de la problématique femmes-hommes lors des recensements ;
- d) Montrer comment les visualisations, la mise en récit des données et les médias sociaux peuvent contribuer à la diffusion des messages tirés des recensements en ce qui concerne la problématique femmes-hommes.

3. Estimation de la population

13. En novembre 2023, la CEA, le FNUAP et le Royaume-Uni ont organisé conjointement deux ateliers de renforcement des capacités de six jours consacrés à l'estimation des projections démographiques : l'un à Johannesburg, en Afrique du Sud, pour les anglophones, l'autre à Dakar, pour les francophones. Cette formation a été suivie par 99 participants venus de 28 pays d'Afrique. Ces ateliers ont été conçus non seulement pour permettre aux pays de mettre en commun leurs expériences, mais également pour apporter une formation technique pratique concernant la production de projections démographiques au service d'une planification et d'une programmation éclairées. Les objectifs spécifiques de cet atelier étaient les suivants :

- a) Présenter les dernières évolutions dans les méthodologies de projection de la population et expliquer la préparation des hypothèses et des données ;
- b) Partager les expériences nationales en matière d'élaboration de projections démographiques ;
- c) Déterminer les utilisations potentielles des projections démographiques et décider des stratégies à adopter pour améliorer les estimations, favoriser la diffusion et encourager l'utilisation des résultats ;
- d) Déterminer les sujets sur lesquels des spécialistes pourraient être appelés à l'avenir à apporter une assistance technique aux États africains ;
- e) Établir des réseaux entre les États africains et les organismes techniques afin de favoriser les possibilités de collaboration future.

14. Les participants étaient issus des bureaux nationaux de statistique et de diverses universités et instituts de recherche. La formation a été assurée par la CEA, les États-Unis d'Amérique (par l'intermédiaire de leur *Census Bureau*), le Royaume-Uni, le FNUAP et la Division de la population de l'ONU. Un de ses points forts a été l'utilisation d'un logiciel libre pour générer des projections démographiques à l'aide du langage de programmation R, ainsi que le recours à des méthodologies probabilistes pour établir des projections concernant l'évolution de la population, qui s'écartent toutes deux des approches traditionnelles fondées sur des scénarios.

4. Manuel sur les recensements électroniques

15. Lors de la huitième session de la Commission statistique pour l'Afrique, les membres de la CEA ont été encouragés à faire appel à la coopération Sud-Sud pour mettre en commun leurs expériences en matière de technologies de recensement. Ils ont en outre été appelés à communiquer leurs observations tirées de la série de recensements de 2020, et à continuer de travailler avec la CEA et d'autres partenaires à la création d'une base de connaissances collective qui pourrait servir au cours de la série de 2030. Reconnaissant la nécessité de tirer les enseignements de la série de 2020 et de les mettre en commun, la CEA, le FNUAP et le Royaume-Uni ont élaboré un manuel sur les recensements électroniques, lequel est constamment actualisé. Ce manuel est un recueil d'expériences, d'enseignements tirés et de bonnes pratiques relevées à la suite des recensements numériques menés en Afrique au cours de la série de 2020.

5. Réunion d'experts sur les recensements

16. Du 9 au 13 septembre 2024, la CEA, le FNUAP et le Royaume-Uni ont organisé à Pretoria une réunion d'experts sur les recensements. L'objectif global de cette réunion était d'entreprendre un examen complet de la série de 2020 en Afrique, tout en planifiant la série de 2030. Les objectifs plus spécifiques étaient les suivants :

- a) Procéder à un examen final et à la validation du manuel sur les recensements électroniques, portant avant tout sur la façon dont l'utilisation

d'appareils électroniques et d'autres technologies a fait évoluer les modèles de recensement ;

b) Rechercher un consensus sur la rédaction d'une note technique consacrée aux enseignements tirés, aux meilleures pratiques et aux recommandations à inclure parmi les recommandations destinées à l'Afrique pour la série de 2030 ;

c) Examiner et valider les domaines dans lesquels des experts pourraient être appelés à fournir une assistance technique future aux États africains, dans le cadre du développement du recensement numérique par le biais de la coopération Sud-Sud ;

d) Mobiliser l'aide d'experts en recensement pour fournir des informations supplémentaires susceptibles de combler les lacunes subsistant dans le contenu du manuel sur les recensements électroniques.

17. La réunion a rassemblé des participants de 40 pays africains, dont des hauts fonctionnaires et des experts des bureaux nationaux de statistique, des représentants d'institutions panafricaines, des représentants des communautés économiques régionales, des experts en données des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies, des personnes de contact du FNUAP pour la population et le développement, et des experts des partenaires de développement. Ces participants ont discuté des difficultés rencontrées, des enseignements tirés et des meilleures pratiques dans la conduite des recensements en Afrique au cours de la série de 2020. Ils ont également formulé des recommandations destinées à l'Afrique pour la série de 2030 en tant qu'additif aux *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*¹.

B. Appui technique

18. Au cours de la série de 2020, la CEA a mené dans 24 pays africains (Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Djibouti, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe) des missions ayant pour objet :

a) La planification et la préparation du recensement, la mobilisation des ressources, l'approvisionnement, la distribution des appareils et la conception des opérations censitaires ;

b) La fourniture des tablettes, y compris : l'automatisation de l'installation de logiciels de recensement spécifiques afin de limiter le risque d'erreur humaine et de réduire le temps et les ressources humaines nécessaires à l'installation manuelle ; la planification des activités, des besoins en ressources et des spécifications des tablettes ; la configuration du logiciel libre fourni afin de l'adapter aux conditions locales ; la mise à l'essai et le lancement des procédures d'approvisionnement en tablettes ;

c) La reconfiguration des tablettes après chaque recensement, en vue de leur élimination locale ou de leur réutilisation, y compris : des conseils concernant la planification des activités et des besoins en ressources pour la réinitialisation des tablettes ; la fourniture d'applications permettant de reconfigurer et de réinitialiser les tablettes utilisées ; l'apport de conseils pour configurer le logiciel en fonction des conditions locales ; une assistance pour les essais et le lancement des procédures de nettoyage et de réinitialisation ; des orientations et des conseils sur les questions devant être abordées en cas de partage des tablettes avec d'autres pays ;

¹ *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, troisième révision (publication des Nations Unies, 2017).

d) Le tableau de bord de suivi du recensement élaboré par la CEA, y compris : la définition d'indicateurs de suivi du recensement propres à chaque pays pour le tableau de bord ; la détermination des valeurs attendues et des seuils de tolérance pour chaque indicateur ; la mise à l'essai et l'installation du tableau de bord au niveau local en vue de son utilisation dans le cadre du recensement ; l'élaboration de procédures opérationnelles dans le cadre du recensement (telles que la formation des utilisateurs au tableau de bord) ; la définition de mesures d'atténuation tenant compte de différents scénarios ; la définition des structures et des fonctions des réunions opérationnelles périodiques ; l'élaboration d'un tableau de bord avec des activités similaires pour les enquêtes post-dénombrement ;

e) La personnalisation et la mise en œuvre d'une application de service d'assistance, y compris : la collecte d'informations pour définir les exigences locales de l'application ; la personnalisation du système dorsal de sorte à tenir compte des exigences et des procédures suivies au niveau local, l'installation du système dorsal ; la formation des utilisateurs de l'application et le dépannage ;

f) Le tableau de bord de suivi du recensement, y compris : les exercices pilotes et autres questions liées à la numérisation et à la qualité ; la résolution des problèmes en temps réel ; l'actualisation en temps réel du tableau de bord pour tenir compte des nouvelles exigences ; le recensement des problèmes pouvant éventuellement survenir lors du dénombrement ; la recherche de solutions à y apporter immédiatement ou pendant le traitement des données ;

g) La boîte à outils de diffusion et de communication des résultats du recensement, y compris : l'automatisation de certaines procédures analytiques associées au recensement ; la communication et l'utilisation de ces produits du recensement ;

h) La fourniture d'une boîte à outils de gestion du recensement pour aider à la mise en œuvre de chacune de ses étapes, y compris une liste de contrôle pour la planification qui donne des orientations concernant le calendrier et la programmation des activités lors d'un recensement numérique en Afrique, et qui est destinée à être utilisée par les organismes nationaux chargés de la réalisation du recensement, parallèlement aux *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*.

IV. Expériences des pays africains dans la conduite d'un recensements pendant la série de 2020

19. À l'instar de ce qui s'est passé dans d'autres régions, plusieurs États africains ont éprouvé des difficultés à mener leur recensement en raison de la pandémie de COVID- 19. Cette crise a entraîné un déficit considérable dans les budgets consacrés aux recensements, principalement en raison de la réaffectation des ressources aux mesures d'atténuation de la pandémie et de l'allongement des délais de formation et de collecte des données lors du recensement, ce dernier étant dû à l'introduction d'étapes supplémentaires visant à respecter les mesures de prévention.

20. La plupart des États ont rencontré des difficultés dues aux restrictions de mouvement et aux problèmes d'approvisionnement et de distribution du matériel de recensement. Lors de la réalisation des recensements, certains ont été confrontés à des obstacles technologiques, méthodologiques et opérationnels liés à un contexte changeant.

21. Sur une note positive, au cours de la série de 2020, de nombreux États africains ont entamé une transition vers le numérique. À cette fin, ils ont

bénéficié de l'aide de la CEA, en particulier en ce qui concerne la cartographie et la délimitation des zones de dénombrement, l'utilisation d'appareils mobiles pour le recensement et la transmission de données, l'utilisation du tableau de bord de suivi des recensements de la CEA pour afficher les progrès accomplis lors du dénombrement du point de vue de la couverture et de la qualité, l'utilisation de la boîte à outils de diffusion des résultats du recensement et de la boîte à outils de gestion du recensement pour toutes les opérations afférentes, ainsi que l'utilisation par le service d'assistance d'un système de suivi des problèmes pour recenser les problèmes sur le terrain et les traiter.

A. Planification du recensement

22. Pendant et après la pandémie de COVID-19, les comités de planification du recensement n'ont pas pu se réunir en présentiel ou de façon régulière. De nombreuses activités associées aux recensements (réunions des groupes de travail techniques aux niveaux national et local, etc.) ont été menées en ligne. Dans certains pays, les réunions en ligne ont été interrompues en raison de problèmes de connectivité à Internet.

23. Tous les États ont estimé que la planification du recensement exigeait une participation des parties prenantes, un appui logistique, un cadre juridique approprié et une volonté politique de le mettre en œuvre. En outre, il a également été jugé essentiel que le recensement bénéficie d'un lancement national par le chef de l'État.

24. En cette ère numérique, le recensement nécessite une réflexion plus poussée sur la technologie. En outre, alors même que les délais de mise en œuvre se font de plus en plus courts, les plans de passation de marchés, quant à eux, sont de plus en plus fournis et consultatifs : le nombre de parties prenantes devant se mettre d'accord concernant les spécifications basées sur le calcul du coût d'opportunité, ne fait que s'accroître. Ainsi, la planification et la budgétisation nécessitent davantage de concertations au-delà du seul organisme de mise en œuvre. Les États ont compris que l'externalisation des services techniques devrait donc être une décision intégrale, prise au sein du comité de mise en œuvre et incorporée dans le plan et le budget.

25. Les restrictions à la libre circulation ont empêché le personnel clé de divers bureaux nationaux de statistique de participer à des activités de formation et de mener des analyses comparatives avec d'autres pays. Les restrictions ont également empêché les experts de se rendre dans d'autres pays pour y dispenser une formation ou une assistance technique, ou les ont contraints à voyager moins souvent, ou à reporter leurs déplacements. Toutefois, une certaine aide a été fournie par le biais de réunions en ligne.

26. Les États ont dû mobiliser des fonds additionnels pour financer des dépenses supplémentaires, telles que des équipements de protection individuelle pour le personnel de terrain, ainsi que des campagnes de publicité renforcées destinées à rassurer le public, accroître la sensibilisation à la COVID-19 et aux mesures de sécurité, et informer la population des nouveaux modes de collecte de données. Les États ont réalisé qu'un plan de recensement ne devait pas être quelque chose de statique, mais de dynamique, capable d'être adapté à toute évolution susceptible de survenir au cours de l'une ou l'autre de ses phases.

27. Malgré les difficultés, on n'a observé aucun changement majeur dans les instruments de collecte de données utilisés et les types d'informations collectées lors des recensements.

B. Activités de recensement sur le terrain (cartographie, liste des ménages, dénombrement et sensibilisation)

28. La cartographie sur le terrain et l'établissement de listes de ménages ont souvent été reportés au cours de la série de 2020, notamment en raison des mesures d'atténuation de la COVID-19 (dont les restrictions de mouvement), de l'insécurité, de la tenue d'élections présidentielles, de contraintes financières ou d'inondations.

29. Certains États ont reporté le dénombrement en attendant la fin de la pandémie de COVID-19. Nombre d'entre eux ont révisé leur calendrier de recensement et déplacé la date du dénombrement à une période appropriée. Certains pays ont dû modifier leur législation en matière de recensement pour rallonger la durée du dénombrement et tenir compte des modifications apportées aux méthodes de collecte des données. Dans certains pays, bien que la nuit de référence du recensement et la période d'énumération aient été clairement définies, le taux de non-réponse est resté élevé, ce qui a nécessité la prolongation de la période de dénombrement pour permettre une couverture complète.

30. Les reports de recensement ont entraîné une perte de périodicité, se soldant par une rupture de l'intervalle de 10 ans entre deux recensements. En outre, le dénombrement a parfois eu lieu à une saison différente, parfois moins propice à sa réalisation.

31. Lors de la série de 2020, la plupart des États ont utilisé la technologie mobile pour saisir des données spatiales et les transmettre aux serveurs centraux pour la production de cartes. Dans certains pays, bien que l'administration ait réalisé une cartographie numérique, les cartes ont été imprimées sur papier pour faciliter la validation, ainsi que pour simplifier la formation et le dénombrement dans les zones sélectionnées, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires imprévus et des déficits budgétaires. D'autres États ont en revanche opté pour une absence totale de papier.

32. Dans certains pays, l'intégration de nombreuses demandes émanant des parties prenantes dans l'exercice cartographique a transformé celui-ci en une opération statistique. Cela a ralenti la cartographie et, par conséquent, l'ensemble des opérations de recensement. Toutefois, dans le cadre des travaux de cartographie numérique, chaque État a examiné quelle technologie et quel logiciel seraient les plus appropriés, en se fondant sur ses propres exigences en matière de production et de coûts. Certains des résultats escomptés comprenaient des informations fournies sur l'utilisation des bâtiments (permanents et temporaires), une actualisation des registres des entreprises, un cadre d'unité d'habitation pour les informations sur les ménages et l'utilisation des terres, une actualisation des fichiers géographiques, ainsi qu'une liste vérifiée et catégorisée des localités à l'échelle nationale, à tous les niveaux administratifs.

33. En raison de la pandémie, les réunions publiques de mobilisation des populations en extérieur prévues en 2020 et 2021 n'ont pas eu lieu. Par conséquent, la plupart des États se sont rabattus sur les nouvelles technologies : plateformes de médias sociaux, webinaires de recensement pour les parties prenantes, retransmission en direct d'opérations de sensibilisation en présentiel, etc. Ils ont recouru aux médias audiovisuels pour mener des campagnes de sensibilisation du public destinées à rassurer la population concernant la sécurité et la confidentialité des données collectées malgré l'utilisation d'appareils électroniques. Ces mesures ont été maintenues même après la pandémie.

C. Formation du personnel de terrain

34. Pour le recensement numérique, la formation du personnel de terrain a pris plus de temps et a nécessité plus de formateurs, ce qui a augmenté les coûts. La première raison est que des efforts supplémentaires ont été nécessaires pour former les personnes participant au recensement à l'utilisation de l'application d'entretiens personnels assistés par ordinateur, cette formation incluant une formation aux compétences informatiques de base (notamment en ce qui concerne la sécurité de l'appareil et la navigation dans les différentes applications de la tablette). La deuxième raison est la nécessité susmentionnée d'incorporer des étapes supplémentaires à la procédure de recensement en vue d'adhérer aux directives anti-COVID-19.

35. Certains États ont formé leur personnel de terrain en ligne, ce qui a posé certains problèmes. Par exemple, certaines personnes qui suivaient la formation depuis leur domicile n'y accordaient pas leur pleine attention, peut-être parce qu'elles effectuaient d'autres tâches en même temps ; il est même arrivé que certaines personnes demandent à d'autres de participer à leur place.

36. Un système de formation hybride s'est avéré plus efficace qu'un système purement en ligne. Les recenseurs ont participé à des sessions de formation, qui ont été préenregistrées et tenues en ligne, dans un centre de formation commun ; des contrôleurs de la qualité des données étaient également présents.

D. Analyse et diffusion des données

37. Comme indiqué dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, « un recensement n'est pas complet tant que les informations recueillies ne sont pas mises à la disposition des utilisateurs sous une forme adaptée à leurs besoins ».

38. Certains pays où la collecte de données avait été achevée n'avaient qu'une capacité limitée à mettre en œuvre les nouvelles technologies numériques et les systèmes d'information géographique (SIG) pour l'analyse des données et la rédaction des rapports. À cela s'ajoutent des retards dus au fait qu'un moins grand nombre d'agents techniques et de spécialistes ont pu se réunir en personne pour traiter les données, en raison des restrictions imposées par la COVID-19.

39. Lors de la série de 2020, en plus des traditionnels rapports, la plupart des États ont réalisé des produits de recensement électroniques, lesquels ont également été mis à disposition par voie électronique via différents médias. Les atlas de recensement, les systèmes de diffusion géospatiale, les tableaux de bord interactifs, les infographies et les rapports en version populaire sont autant de produits novateurs à l'ère du recensement numérique. Parmi les autres produits du recensement, on peut citer la publication des tableaux des résultats préliminaires et finaux du recensement, des produits sur mesure ou personnalisés en fonction de la demande des utilisateurs (tels que des rapports statistiques et analytiques thématiques), des rapports méthodologiques, des rapports administratifs, des rapports géographiques, des microdonnées, et des bases de données structurées en tableaux. Des produits destinés à un public particulier sont également disponibles : notes d'information, fiches d'information, affiches, brochures, dépliants, articles, vidéos et publications sur les réseaux sociaux.

40. Lors de cette même série, on a constaté une hausse de l'utilisation des sites Internet institutionnels et d'autres médias électroniques pour diffuser les résultats du recensement. En 2020 et 2021, en raison des restrictions imposées aux grands rassemblements, il s'est avéré impossible d'organiser des ateliers et des forums au niveau infranational (qui était le principal canal traditionnel de diffusion des résultats du recensement). De plus, certains pays ont été

confrontés à des difficultés liées à la pénurie des compétences requises pour utiliser efficacement les nouvelles technologies de production et de diffusion des produits du recensement.

41. Au cours de la série de 2020, il a été noté qu'une formation était nécessaire pour garantir une utilisation efficace des produits du recensement. En effet, les utilisateurs potentiels ne sont pas toujours conscients des avantages que présente l'utilisation des données du recensement dans la prise de décisions fondée sur des données probantes. Même si certains d'entre eux sont peut-être prêts à utiliser ces informations, ils ont eu besoin d'une formation supplémentaire pour mieux les comprendre. Les besoins de formation doivent être définis à un stade précoce afin que des fonds suffisants soient disponibles. Le cas échéant, les utilisateurs ou les bailleurs de fonds peuvent être invités à financer certaines formations spécifiques. La formation doit être pleinement intégrée à la procédure de recensement afin que les utilisateurs s'intéressent à cette procédure et puissent y participer tout du long. Sur des questions telles que la problématique femmes-hommes et les droits humains, il convient de faire appel à des partenaires extérieurs.

E. Utilisation de la technologie

42. La série de 2020 s'est déroulée dans un contexte technologique mondial en pleine mutation. La plupart des États africains ont continué à adopter des approches et des stratégies innovantes à chaque phase du recensement : cartographie, recrutement, formation, collecte de données, analyse, diffusion et utilisation. Certains pays ont utilisé la technologie pour le recrutement, la formation et les paiements en ligne. Cependant, plusieurs d'entre eux ont également dû faire face à la faiblesse de la connectivité et de la couverture Internet.

43. L'une des principales difficultés liées à la réalisation des recensements numériques est la complexité de la logistique nécessaire à la livraison d'un grand nombre d'appareils (principalement des ordinateurs tablettes et des batteries externes), ce qui comprend les démarches requises pour leur achat et leur élimination ultérieure. Diverses approches ont été adoptées par les États pour élaborer leurs plans logistiques du recensement : certains ont établi des directives, mis sur place des comités et noué des partenariats avec d'autres institutions, tandis que d'autres ont engagé des entreprises de logistique pour gérer les différentes composantes du recensement.

F. Contrôle indépendant des recensements

44. Dans plusieurs pays, le recensement a fait l'objet d'un contrôle indépendant, objectif et impartial et s'est déroulé conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques.

45. Les équipes de contrôle indépendantes ont évalué la qualité des documents de formation, ainsi que l'adéquation et la qualité des méthodes, procédures et instruments de dénombrement ; observé les pratiques générales sur le terrain, les procédures et les opérations de dénombrement et gardé une trace de ces activités, en accordant une attention particulière aux risques et aux difficultés ; observé et évalué la pertinence de la logistique sur le terrain : et, enfin, fourni un retour d'information régulier aux organismes nationaux de statistique et aux organes de recensement lors de l'étiquetage et de l'établissement de la liste des structures ainsi que lors du dénombrement. Les équipes ont également consigné les enseignements tirés et les meilleures pratiques dans le but de renforcer les capacités et d'améliorer la mise en œuvre des futurs recensements et autres activités statistiques à grande échelle. Enfin, elles ont fourni un rapport complet pour souligner la crédibilité et la transparence de l'ensemble des travaux.

46. Les observateurs indépendants étaient issus d'institutions internationales et nationales justifiant d'un savoir-faire reconnu dans la collecte de données à grande échelle, en particulier dans la conduite de recensements, telles que les bureaux nationaux de statistique africains, la CEA et le FNUAP (dont ses bureaux nationaux et régionaux).

47. Les enseignements tirés du contrôle ont été consignés pour faciliter le partage et le transfert de connaissances avec d'autres pays. Le contrôle indépendant ayant considérablement amélioré les résultats obtenus, une telle méthode est recommandée pour tous les recensements futurs.

V. Potentialités

48. Les États dépendent toujours des données issues des recensements pour stimuler leur développement social et économique, pour rendre compte de leurs progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que pour produire des données ventilées afin d'améliorer leurs réponses aux situations d'urgence (telles que la pandémie de COVID-19). La demande de données démographiques a augmenté au cours de la série de 2020, tout particulièrement pendant la pandémie de COVID-19, en raison de la nécessité accrue pour les États de cerner les lieux où se trouvaient les populations à risque et les points de prestation de services potentiels.

49. La CEA et le FNUAP ont aidé les États à réaliser des recensements en leur fournissant des tablettes numériques de collecte de données, ainsi que les logiciels correspondants, et des équipements de protection individuelle pour les agents recenseurs à des prix compétitifs, en leur apportant une assistance technique pour renforcer leurs capacités en matière de modernisation, de diffusion et d'utilisation des données de recensement, en se chargeant de l'assurance qualité du recensement, en concevant des directives et des modules de formation portant sur différents aspects de l'activité, en favorisant et en négociant des partenariats pour la mobilisation des ressources, et en encourageant la coopération Sud-Sud et triangulaire pour l'échange de connaissances.

50. Une autre forme de coopération Sud-Sud a consisté à partager des dispositifs de collecte de données afin de réduire les budgets de recensement. Par exemple, la Sierra Leone a emprunté 20 000 tablettes au Kenya, tandis que Maurice lui en a emprunté 8 000.

51. La couverture Internet et l'accessibilité des téléphones portables se sont améliorées dans toute la région, tandis que les systèmes d'information géographique et les logiciels de modernisation des statistiques se sont généralisés. La CEA a accompagné les échanges entre États afin de renforcer les capacités régionale à utiliser les nouvelles technologies, telles que la programmation des appareils utilisés pour les entretiens personnels assistés par ordinateur et l'utilisation des SIG, grâce au partage des connaissances et à l'apprentissage Sud-Sud.

VI. Recommandations et enseignements pour la série de 2030

52. La série de 2030 devant débiter en 2025, le groupe Afrique souhaite mettre en avant quelques enseignements importants :

a) La plupart des États africains doivent continuer à adopter des approches et des stratégies innovantes lors de chaque phase du recensement (cartographie, recrutement, formation, collecte de données, analyse, diffusion et utilisation). Des approches innovantes (telles que les recensements hybrides) doivent être envisagées pour les zones de conflit que les agents recenseurs ne

peuvent pas atteindre pour des raisons de sécurité. Il est possible d'adopter des méthodes de recensement mixtes, soigneusement planifiées, combinant la collecte de données traditionnelle et celle par Internet, ainsi que des recensements fondés sur des registres ;

b) Les États africains doivent tirer les leçons de l'expérience acquise pendant la série de 2020 et les appliquer à la planification et à la conception des innovations de celle de 2030. Ils doivent évaluer leurs recensements et partager les enseignements qu'ils en ont tirés, afin de constituer une base de connaissances collective à partir de laquelle tous les États africains pourront travailler au cours de la série de 2030 ;

c) Les États qui planifient leur série de recensement de 2030 doivent rapidement définir quels sont leurs besoins en matière d'assistance et de connaissances, et en informer leurs partenaires de développement. Ils devraient également envisager de nouvelles méthodes de recensement pour la série de 2030 : recensements en ligne, fondés sur les registres, électroniques ou hybrides. De telles approches nécessiteraient une planification approfondie et une préparation bien à l'avance ;

d) Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, les États doivent chercher, au sein de leurs propres organisations, des membres du personnel disposant de connaissances susceptibles d'aider d'autres États à réaliser leur propre recensement. Il pourrait s'agir de programmeurs de dispositifs d'entretiens personnels assistés par ordinateur, d'experts en communication, de démographes ou de statisticiens.

53. Les États africains ont formulé d'autres recommandations. Notamment, les bureaux nationaux de statistique devraient :

a) Adopter un plan de communication et de diffusion en tant que norme pour tous les produits statistiques ;

b) Mettre en place une équipe de communication interne dotée de capacités et de compétences en matière de conception ;

c) Accroître le recours à des infographies, à des fiches d'information et à des visualisations dans tous les produits statistiques ;

d) Utiliser des tableaux de bord interactifs pour la diffusion du recensement ;

e) Adopter des outils dynamiques et l'intelligence artificielle dans l'analyse et la diffusion du recensement.

54. Afin d'améliorer la production d'estimations de projections démographiques, la CEA et le FNUAP ont entrepris d'élaborer un manuel ou un cahier d'exercices sur l'utilisation de l'approche probabiliste dans le langage de programmation R pour générer des projections démographiques, lequel sera mis à la disposition des États. Cela est bénéfique, car les projections démographiques probabilistes nécessitent moins d'hypothèses et, contrairement au cadre déterministe, elles permettent de projeter plusieurs trajectoires démographiques à la fois.

VII. Conclusion

55. Malgré les innovations introduites au cours de la série de 2020, les obstacles potentiels à lever pour l'adoption de nouvelles approches de la collecte de données de recensement sont notamment les suivants : l'évolution continue de la technologie ; les difficultés liées à l'approvisionnement (délais, coûts initiaux) ; le manque de compétences et de capacités du personnel concernant l'utilisation des applications numériques ; l'incompatibilité des exigences concernant, d'une part, l'accès et le partage des données

géoréférencées et, d'autre part, la confidentialité ; et les contraintes financières.

56. Compte tenu de l'importance des recensements, les bureaux nationaux de statistique, les partenaires et toutes les autres parties prenantes doivent continuer à plaider en faveur de la réalisation de recensements numériques par les États et analyser, diffuser et utiliser les données qui en résultent.

57. Les États africains sont encouragés à poursuivre l'adoption d'une approche de recensement numérique, car elle permet d'améliorer l'actualité des données, la qualité des résultats et les possibilités d'analyse géospatiale. Au vu des difficultés rencontrées, une telle approche pourrait exiger de la part des États l'adoption de méthodes multimodales de collecte des données. À cet égard, il est essentiel de prêter une attention particulière aux recensements numériques et aux méthodes multimodales en ce qui concerne la conception, la planification et les ressources, afin d'en optimiser la valeur et d'atténuer les risques.

58. L'évolution de la demande d'informations fréquentes, actuelles et granulaires pose des difficultés du point de vue des méthodes traditionnelles. Elle nécessite des approches innovantes et l'intégration avec des sources de données administratives et autres. Chaque État doit choisir avec soin les méthodes adaptées à son contexte particulier, en s'inspirant des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. La réussite de la mise en œuvre dépendra de la collaboration et de la communication entre l'ensemble des parties prenantes.

59. Les États devraient trouver d'autres moyens par lesquels les bureaux nationaux de statistique et les partenaires de développement, tels que la CEA et le FNUAP, peuvent les aider à réaliser au mieux leur préparation et leur participation à la série de 2030.

Annexe

Années de recensement initialement prévues et années de recensement effectives dans les pays africains

Nombre de pays

<i>Année de recensement effective</i>											
<i>Année de recensement prévue</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>Non reprogrammé</i>	<i>Total</i>
2015	2										2
2016		1									1
2017			4					1			5
2018				2			1				3
2019					2						2
2020						3	3	1		3	10
2021							4	2			6
2022							5		1	1	7
2023								3	1	5	9
2024									3	4	7
Non prévu										2	2
Total	2	1	4	2	2	3	13	7	5	15	54

Source : Informations administratives compilées par la CEA, août 2024.